



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 mai 2024

Délibération n°12

Objet : Approbation de signatures déléguées au Vice-Président dans les domaines du Conseil d'Administration. Abroge et remplace la délibération n°15 du Conseil d'administration du 28/11/2023

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA

Absents / Excusés :

Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- Le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R 123-20, R.123-21 et R. 123-22 ;
- la délibération du Conseil Municipal n° 2020.00100 du 15 juillet 2020 ayant élu à la représentation proportionnelle les membres élus du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- l'arrêté du Maire du 24 juillet 2020 ayant désigné les membres nommés du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du CCAS du 31 août 2020 élisant M. Frédéric DURAND aux fonctions de Vice-président ;
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du CCAS du 10 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'Administration du CCAS accorde des délégations de pouvoirs au Vice-Président.
- la délibération n°15 du Conseil d'administration du CCAS du 28 Novembre 2023, par laquelle le Conseil d'Administration du C.C.A.S. accorde des délégations au Vice-Président.



Considérant des mouvements de personnel dans les résidences, il est nécessaire de modifier la délibération relative aux signatures déléguées du Vice-Président pour les agents du C.C.A.S. Les points 3 et 4 sont modifiés.

Il apparaît également nécessaire de clarifier et de préciser l'autorisation de signature concernant la convention de l'appartement des familles pour fluidifier le processus. Le point 5 est créé.

Les autres points restent inchangés.

1°) en matière de domiciliation :

- **M. Charles DALLARA** : en qualité d'administrateur du C.C.A.S. de Saint-Étienne, à l'effet de signer :
 - de manière permanente :
- les décisions liées à la Domiciliation,
- les correspondances afférentes.
- **Mme Marie-Eve GOUTELLE** : en qualité d'administrateur du C.C.A.S. de Saint-Étienne, à l'effet de signer :
 - en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Charles DALLARA** :
- les décisions liées à la Domiciliation,
- les correspondances afférentes.
- **Mme Catherine ZADRA** : en qualité d'administrateur du C.C.A.S. de Saint-Étienne, à l'effet de signer :
 - en cas d'absence ou d'empêchement simultané de **M. Charles DALLARA** et de **Mme Marie-Eve GOUTELLE**
- les décisions liées à la Domiciliation,
- les correspondances afférentes.

2°) en matière d'aide sociale facultative et légale

- **Muriel PICQ** en qualité de responsable de l'unité aide sociale, du C.C.A.S. de Saint-Étienne, à l'effet de signer de manière permanente :
- les décisions de la Commission Permanente dans la limite de 1 500,00 € net / demande,
- les correspondances afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable de l'unité aide sociale, délégation est donnée à :

- **Fabienne CARROT** en qualité de Directrice Adjointe et responsable du Service Solidarité,

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la responsable de l'unité aide sociale et de la directrice adjointe - responsable du service Solidarité, délégation est donnée à :

- **Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD** en qualité de Directrice du C.C.A.S.



3°) en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée.

A) Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous dans la gestion courante de l'établissement dont ils ont la charge :

- **Mme Ramona BONELLI**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Balaÿ" ; et sur toute la période d'intérim de direction pour les Résidences pour Personnes Âgées "Les Camélias" et "La Terrasse" et pour l'EHPAD « Buisson»
- **Mme Nathalie ROCHE**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Buisson" ; jusqu'à la date de son départ soit le 14/06/2024.
- **Mme Khedidja ZIANE**, Directrice des Résidences pour Personnes Âgées "Les Camélias" et "La Terrasse" ;
- **Mme Naziha ABDELMOUMENE** , Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Les Cèdres" ;
- **Mme Chantal BONHOMME**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Croix de l'Orme" ;
- **Mme Sylvie BLONDET**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Bel Horizon" ;
- dans la limite de 3 000,00 € TTC
- les lettres de commande,
- les bons de commande sur marchés formalisés,
- les décomptes des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement d'une directrice, délégation de signature est donnée aux assistant(e)s de direction suivants :

- **Mme Nathalie CHAIZE**, assistante de direction de la Résidence pour Personnes Âgées "Buisson" ;
- **M. Antoine DEVEDEUX**, assistant de direction de la Résidence pour Personnes Âgées "Balaÿ"
- **Mme Émilie MAUGIER**, assistante de direction de la Résidence pour Personnes Âgées "Croix de l'Orme".
- **Mme Aurélie JUAN**, assistante de direction de la Résidence pour Personnes Âgées "Bel Horizon".
- **Mme Corinne ARTAUD PAUZE**, assistante de direction de la Résidence pour Personnes Âgées "Les Camélias"
- **Mme Catherine BONGRAIN**, assistante de direction de la Résidence pour Personnes Âgées "La Terrasse" ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une directrice d'établissement et de son assistant(e) de direction, délégation de signature est donnée à la directrice du CCAS, Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD.



En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une directrice d'établissement, de son assistante de direction et de la directrice du CCAS, délégation de signature est donnée à **Mme Fabienne CARROT** en sa qualité de directrice adjointe du CCAS.

B) Délégation de signature est donnée à Mme Sandra SWIES, responsable de l'unité Gériatrie à domicile du CCAS, à l'effet de signer :

- les bons de commande relatifs au marché de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées dans la limite de 3 000,00 € TTC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra SWIES, délégation de signature est donnée à la directrice du CCAS, **Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Sandra SWIES et de Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD, délégation de signature est donnée à la Directrice Adjointe du CCAS, **Mme FABIENNE CARROT**.

C) Délégation de signature est donnée à Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD, Directrice du CCAS :

- dans la limite de 10 000,00 € TTC relatifs aux besoins du CCAS,
- signer les actes d'engagements des marchés publics ,
- les bons de commande sur marchés formalisés,
- les décomptes des achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice du CCAS, délégation de signature est donnée à la Directrice Adjointe du CCAS, **Mme Fabienne CARROT**.

4°) en matière de signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement.

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous pour les **contrats de séjours et les règlements de fonctionnement des établissements dont ils ont la charge :**

- **Mme Ramona BONELLI**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Balaÿ" ; et sur toute la période d'intérim de direction pour les Résidences pour Personnes Âgées "Les Camélias" et "La Terrasse" et pour l'EHPAD « Buisson»
- **Mme Nathalie ROCHE**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Buisson" ; jusqu'à la date de son départ soit le 14/06/2024.
- **Mme Khedidja ZIANE**, Directrice des Résidences pour Personnes Âgées "Les Camélias" "La Terrasse"
- **Mme Naziha ABDELMOUMENE** , Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Les Cèdres" ;
- **Mme Chantal BONHOMME**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Croix de l'Orme" ;
- **Mme Sylvie BLONDET**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "Bel Horizon" ;

En cas d'absence ou d'empêchement d'une directrice d'établissement, délégation de signature est donnée à la directrice du CCAS, **Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD**.



En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une directrice d'établissement et de la directrice du CCAS, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne CARROT en sa qualité de directrice adjointe du CCAS.

5°) en matière de signature de la convention d'occupation « du logement des familles »

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous pour la convention d'occupation « du logement des familles » situé au sein **des établissements dont ils ont la charge** :

- **Mme Khedidja ZIANE**, Directrice des Résidences pour Personnes Âgées "**Les Camélias**" "**La Terrasse**"
- **Mme Ramona BONELLI**, Directrice de la Résidence pour Personnes Âgées "**Balay**"; sur toute la période d'intérim de direction pour les Résidences pour Personnes Âgées "**Les Camélias**" et "**La Terrasse**";

En cas d'absence ou d'empêchement d'une directrice d'établissement, délégation de signature est donnée à la directrice du CCAS, Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané d'une directrice d'établissement et de la directrice du CCAS, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne CARROT en sa qualité de directrice adjointe du CCAS.

6°) en matière de création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS et des services qu'il gère :

Délégation de signature est donnée à Mme Fabienne THIVILLIER-RIVOIRARD, Directrice du CCAS.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice du CCAS, délégation de signature est donnée à la Directrice Adjointe du CCAS, Mme Fabienne CARROT.

**L'Assemblée Délibérante :**

- **Approuve l'abrogation de la délibération n°15 du Conseil d'administration du 28/11/2023 ;**
- **Approuve les autorisations de signatures citées ci-dessus.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA (en visio), M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA

;

- Abstention : ;

- Contre :

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND